ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 297
octobre 2018 - 6 €

LES VISAGES DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES COMITÉS DE MASSIF

ENGIE

1er

- **Producteur alternatif hydroélectrique**
- **Producteur éolien**
- **Producteur solaire**

En France, avec ses 6 filiales implantées au cœur des régions, ENGIE accompagne la transition énergétique de vos territoires avec des énergies renouvelables, diversifiées, **complémentaires et 100% vertes.**

engie.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENGIE - SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651. © Getty Images, Beaugrand Barbara, Ketchup mayonnaise, Skyronka Renaud. Bonté Divine!

NUMÉRO
297
OCTOBRE 2018

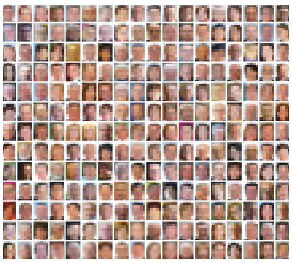

À LA UNE : Ce mois-ci *PLM* livre en avant-première la photo des élus des comités de massif. Un tel trombinoscope n'a encore jamais été réalisé. Il s'agit d'une opération qui vise à mettre en valeur l'implication de ces centaines d'élus-acteurs des territoires de montagne. Cette publication, qui sera reprise de façon beaucoup plus détaillée et élargie dans le futur bottin des élus de la montagne, leur donne en effet une visibilité inédite qui devrait contribuer à faire mieux connaître l'utilité des comités de massif.

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | **ANNIE GENEVARD,** *secrétaire générale de l'ANEM, députée du Doubs*

« POUR QUE LA MONTAGNE AILLE VRAIMENT DE L'AVANT »

ASSEMBLÉE NATIONALE 2015

Avec la tenue du Conseil national de la montagne, à quelques jours seulement de notre Congrès annuel, la montagne fait l'actualité. Pour autant, la prise en compte de ses spécificités dans l'adaptation appropriée des politiques publiques est loin d'être chose acquise. Les faits montrent au contraire que c'est l'objet d'un combat incessant.

L'adoption de l'Acte II de la loi montagne a renouvelé le pacte entre la montagne et la nation, et réaffirmé les enjeux majeurs qui pèsent sur les territoires de montagne, que ce soit en termes de maintien et de développement des activités humaines ou de préservation des ressources et des milieux naturels, en appréhendant l'interaction entre les uns et les autres. Mais il ne faut pas que l'on se contente de reconnaître le bien fondé du diagnostic et l'urgence à intervenir si rien de significatif ne se traduit ensuite par des actions concrètes. Or, les belles paroles en la matière ne suffisent pas. Il faut qu'elles soient suivies par des actions pertinentes et déterminées.

C'est cet état d'esprit qui suppose une certaine qualité d'écoute que nous voulons inspirer. Nous en porterons le message à l'occasion du Conseil national de la montagne, tout comme lors de notre 34e Congrès à Morteau. Espérons que ces deux rendez-vous majeurs servent de caisse de résonance auprès des ministères et de leurs administrations pour une légitime reconnaissance de la montagne.

À PARAÎTRE BIENTÔT

Le nouveau bottin des élus de la montagne

La famille des élus de la montagne ne se limite pas aux parlementaires, loin s'en faut. L'ANEM s'est donc fixé pour ambition de publier d'ici la fin de l'année un bottin des élus de la montagne qui sera bien plus étoffé que l'annuaire des 274 parlementaires de montagne qu'elle publie depuis 2015.

L'annuaire des 274 parlementaires de montagne, qui a fait ses preuves, a contribué à donner une visibilité jusque-là inédite aux élus représentant des territoires de montagne au sein des deux assemblées du Parlement. Bien que cela ait été envisagé dès l'origine, mentionner les différents élus membres du Conseil national de la montagne (CNM) et des comités de massif était jusqu'à présent impossible en raison de l'éparpillement des différentes échéances électorales et du mode de nomination par décret en Conseil d'État pour ce qui concerne le CNM. L'Acte II de la loi montagne a mis bon ordre en allégeant la procédure juridique des nominations des membres, désormais sur simple arrêté (au lieu du décret), et en imposant une durée de mandat de six ans au cours desquels les membres défaillants (hormis les parlementaires) pourront être remplacés plus simplement et donc plus rapidement. Désormais, le bottin fera donc aussi apparaître les élus membres du Conseil national de la montagne.

Autre innovation majeure : on trouvera pour chaque comité de massif, la présentation de l'ensemble des élus des collèges, des élus locaux et des parlementaires qui y siègent (soit plus de 300 au total). Une démarche qui concernera les six comités de massif de la métropole, ainsi que celui des Hauts de la Réunion.

Comme pour leurs prédécesseurs parlementaires, la fiche de chacun des élus des comités de massif comprendra sa photo, des informations détaillant son état civil, les responsabilités et les fonctions exercées au sein de son comité de massif, et les coordonnées nécessaires afin d'établir un contact.

Enfin, sur le même mode, le nouveau bottin se clôturera avec les élus du Comité directeur de l'Association, fraîchement (ré)élus par le 34e Congrès à Morteau.

Cette forme enrichie de l'annuaire constituera un outil pertinent pour faire franchir une nouvelle étape, particulièrement bienvenue parce que nécessaire à la visibilité des élus de la montagne.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Photos
Droits réservés sauf crédits
Députés : Assemblée nationale
Sénateurs : Sénat
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 900 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2018
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

LES COMITÉS DE MASSIF : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA MONTAGNE

Les comités de massif sont des instances de gouvernance particulièrement originales parce qu'ils représentent des territoires cohérents en raison de leur unité géophysique (les massifs de montagne), souvent interrégionaux et qui ne coïncident pas avec les frontières administratives des collectivités territoriales. Composés de représentants de tous les secteurs socio-économiques de la montagne, répartis entre quatre collèges (élus locaux, parlementaires, socioprofessionnels et associations), ce sont de véritables parlements locaux de la cause montagnarde, qui émettent des avis et des propositions sur les questions d'aménagement du territoire les impactant. L'Acte II de la loi montagne a sensiblement modifié leur composition et leurs attributions. Des comités de massif de nouvelle génération se sont mis en place entre février et mai 2018. À cette occasion, *PLM* a décidé de donner une visibilité accrue aux élus qui en sont membres afin de contribuer à faire de cet outil de gouvernance un pivot incontournable de l'expression de la spécificité montagne dans les territoires.

Repères

UNE COMPOSITION NOUVELLE

Le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 fixe pour chaque comité de massif le nombre de ses membres, celui-ci variant entre 57 et 89 selon la taille. Il pose également le principe de la répartition des membres entre quatre collèges (élus locaux, parlementaires, socioprofessionnels et acteurs associatifs). Mis à part celui réservé aux parlementaires, constitué invariablement de deux députés et deux sénateurs désignés par leur assemblée respective, leur composition est relativement souple. En effet, aucune représentation ne dispose d'un nombre fixe de sièges, la plupart de celles listées par le décret étant soumises soit à des minima, soit à des maxima, d'autres restants indéfinies (ce qui leur garantit cependant le minimum d'un siège), toutes entrant de ce fait en concurrence. Du fait de ce traitement différencié, certaines représentations se révèlent en effet plus fragiles que d'autres.

Ainsi, les régions sont assurées de disposer chacune d'au moins un représentant. Il en va différemment des départements dont la représentation n'est pas quantifiée et reste par conséquent globale, avec la probabilité extrême de n'avoir qu'un seul représentant.

LES COMMISSAIRES DE MASSIF

Chaque massif dispose d'un commissaire rattaché au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Son rôle est de rendre visible le territoire face aux enjeux de développement, en assurant le lien et en construisant une synergie entre tous les acteurs des territoires et les politiques de chacune des parties prenantes : régions, départements, État et acteurs socio-économiques.

DE NOUVELLES RÈGLES DE DÉSIGNATION

Le même décret habilite clairement l'ANEM à désigner dans les comités de massif un certain nombre d'élus qui, jusqu'à présent, étaient nommés sur désignation officielle d'autres associations d'élus. La consultation de l'Association est même requise, préalablement à la signature des arrêtés de nomination par les préfets coordonnateurs de massif, afin qu'elle donne son avis sur l'équilibre général du collège des élus et puisse à son tour désigner ses représentants (deux par comités, ayant chacun un suppléant).

ENTRETIEN CROISÉ

Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard :

« Les moyens d'expression des massifs bénéficieront de la nouvelle donne »

La présidente et la secrétaire générale de l'Association ont toutes deux contribué, en tant que députées, aux avancées législatives contenues dans l'Acte II de la loi montagne[1], en matière de gouvernance montagne.
Les comités de massif de nouvelle génération s'étant mis en place dans le cours de l'année, elles rappellent en quoi consistent ces nouveautés et livrent leur regard sur les perspectives qui leur sont ouvertes.

PLM : Comment définiriez-vous la gouvernance des massifs pour la montagne ?

Annie Genevard : Par les comités de massif, justement ! ce sont des instances originales de concertation mais aussi de propositions qui n'ont pas d'équivalent. Leur originalité tient d'abord à leur périmètre de compétence (le massif) qui ne correspond à aucune délimitation administrative dédiée, et par conséquent à aucun niveau de collectivité déterminé. En ce sens, ils ont constitué en leur temps une véritable école de l'interrégionalité, à une époque où les régions étaient peu enclines à coopérer entre elles.

Mais ces instances se démarquent aussi par la diversité de leurs membres puisqu'on y trouve des représentants de la quasi-totalité des forces vives de l'économie montagnarde, répartis entre trois grandes catégories : élus, socioprofessionnels et représentants associatifs. Cela en fait un lieu de débat riche et fécond sur les sujets de montagne, avec une réelle légitimité d'expression, au niveau territorial le plus pertinent.

Marie-Noëlle Battistel : Il faut préciser que les comités de massif n'ont pu devenir opérationnels qu'une fois dotés de commissions permanentes qui organisent librement leurs travaux. Cela s'est révélé particulièrement utile pour inscrire dans les politiques publiques des stratégies adaptées aux réalités des territoires qu'ils représentent, notamment dans le cadre de la contractualisation État-Régions qui donne accès aux financements des fonds structurels européens. S'ils ne sont pas, à proprement parler ,des collectivités territoriales, notamment parce qu'ils n'ont ni compétence d'intervention directe ni moyens de financement propres, ils constituent une représentation et une caisse de résonance particulièrement utiles pour faire entendre les besoins des territoires de montagne, notamment en matière d'aménagement, et les solutions que leurs acteurs préconisent.

PLM : Quels changements a apporté l'Acte II de la loi montagne à la gouvernance exercée par les comités de massif ?

A.G. : La loi du 28 décembre 2016 a d'abord intégré un certain nombre de pratiques qui se trouvent maintenant pérennisées car dotées d'une base législative. Si les comités organisent librement leurs travaux, trois commissions thématiques sur des sujets majeurs (l'urbanisme, les transports et le développement des produits agricoles) sont désormais « obligatoires ». L'Acte II a également complété et précisé la composition des comités, notamment en leur ajoutant une représentation de parlementaires (deux députés et deux sénateurs) – le lien avec le législateur, pourtant utile, n'étant plus garanti avec les nouvelles règles sur le cumul des mandats.

S'agissant de leur fonctionnement, les comités de massif ne sont plus tributaires des remplacements des représentations vacantes (par exemple suite à une démission ou à un renouvellement électoral) qui jusque-là nécessitaient qu'on procède à nouveau à la désignation de tous les membres.

Enfin, en termes de compétences, le domaine consultatif a été consolidé et élargi, notamment aux projets de directives territoriales d'aménagement et aux projets de SCoT (dès lors qu'ils comprennent au moins un projet d'UTN). Un véritable droit d'initiative est même reconnu pour redéfinir la délimitation des massifs ou pour saisir le Conseil national de la montagne (CNM) de toute question les concernant.

M.-N.B. : L'avis des comités de massif sur les SRADDET[2], qui était jusque-là facultatif, est désormais obligatoire. Il n'y a ➤➤➤

L.A. Photo Création

Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard :
« La montagne demande à ses élus de tenir bon. »

➤➤➤ donc rien d'étonnant à constater qu'il s'agit la plupart du temps du premier dossier auquel s'attaquent les comités nouvellement constitués. On peut regretter qu'il n'en soit pas de même pour les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui développent la nouvelle compétence économique des régions et notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises. Mais rien n'interdit aux comités de massif de saisir les régions pour être consultés.

Pour revenir à la composition des comités, je soulignerai que l'ANEM, en tant qu'association d'élus, dispose désormais dans chacun de deux représentants (secondés de suppléants), et que son avis préalable est requis sur la composition du collège des collectivités avant que les décrets de nomination ne soient signés par les préfets coordonnateurs de massif.

PLM : Les comités de massif ont-ils une nouvelle place à conquérir face à l'affaiblissement de la représentation des territoires de montagne dans les collectivités territoriales ?

A.G. : C'est en effet un défi capital qu'il faudra relever de façon urgente.

M.-N.B. : J'en suis également convaincue. Pour ce faire, le compte à rebours est déjà entamé : celui des prochaines échéances de l'agenda de l'Union européenne.

(1) Loi n° 2016-1 888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.
(2) Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

COM

MASSIF DES ALPES

Parlementaires

Dominique ESTROSI-SASSONE
Sénatrice des Alpes-Maritimes

Loïc HERVÉ *suppléant*
Sénateur de la Haute-Savoie

Eric Robert

Élodie JAQUIER-LAFORGE *suppléante*
Députée de l'Isère 9e circonscription

Jean-Yves ROUX *suppléant*
Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence

Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT
Députée de l'Isère 10e circonscription

Cyril PELLEVAT
Sénateur de la Haute-Savoie

LES DONNÉES PRINCIPALES DES NOUVEAUX COMITÉS DE MASSIF

	Alpes	*Corse*(1)	*Jura*	*Massif central*	*Pyrénées*	*Vosges*
Nombre total de membres	77	102	57	89	69	57
Collège des élus	39	57	29	45	35	29
Collège des parlementaires	4	6	4	4	4	4
Président de la commission permanente et coprésident	Chantal Eymeoud	Jean-Félix Acquaviva	Sylvie Vermeillet	Brice Hortefeux	John Palacin	Jean-Paul Omeyer
Préfet coordonnateur et coprésident	Sud-PACA Marseille	(2)	Bourgogne-Franche-Comté Dijon	Auvergne-Rhônes-Alpes Lyon	Occitanie Toulouse	Grand Est Strasbourg
Commissaire de massif	Philippe Matheron	(2)	Intérim : Guillaume Guillot	Frédérique Gomez	Charles Pujos	Olivier Braud
Date et lieu d'installation	12 mars 2018 Valence	22 mars 2018 Chiatra	2 mars 2018 Besançon	9 mars 2018 Royat	18 mai 2018 Toulouse	7 février 2018 Saint-Dié

(1) En vertu de l'article 7 de la loi montagne, « la composition et les règles de fonctionnement du comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif de Corse sont fixées par délibération de l'Assemblée de Corse, qui prévoit la représentation des personnes morales concernées par le développement, l'aménagement et la protection du massif, notamment celle de l'État, des autres collectivités territoriales de l'île et du parc naturel régional ».
(2) Il n'existe pas de préfet coordonnateur ni de commissaire de massif en Corse. Néanmoins le secrétariat général pour les affaires corses (SGAC) de la préfecture dispose d'un siège au sein du comité de massif.

POSITION DES COLLÈGES D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Xavier ROSEREN
Député
de la Haute-savoie
6e circonscription

Assemblée nationale

Martial SADDIER *suppléant*
Député
de la Haute-Savoie
3e circonscription

Régions

Éliane BARREILLE
Vice-présidente
du conseil régional
de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Émilie BONNIVARD
Conseillère régionale
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Roger DIDIER
Vice-président
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Xavier DULLIN
Conseiller régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Chantal EYMEOUD
Vice-présidente
du conseil régional
de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anne-Marie FORGEOUX
Conseillère régionale
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Éric FOURNIER
Vice-président
du conseil régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Fabrice PANNEKOUCKE
Conseiller régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Départements

Michel BOUVARD
Vice-président
délégué du conseil
départemental
de la Savoie

Chantal CARLIOZ
Conseillère
départementale
de l'Isère

Charles-Ange GINÉSY
Président du conseil
départemental
des Alpes-Maritimes

Christian MORIN
Conseiller
départemental
de la Drôme

Christian MOUNIER
Conseiller
départemental
du Vaucluse

L. Guette

Vincent PACORET
Conseiller
départemental de la
Haute-savoie

Jean-Marc PEILLEX
Vice-président
du conseil
départemental
de la Haute-Savoie

Nathalie PEREZ-LEROUX
Conseillère
départementale
du Var

Geneviève PRIMITERRA
Conseillère
départementale
des Alpes-de-Haute-Provence

Vincent ROLLAND
Conseiller
départemental
de la Savoie

Bernadette SAUDEMONT
Conseillère
départementale
des Hautes-Alpes

Communes et EPCI

Guylaine ALLANTAZ
Conseillère
intercommunale
du Grand Annecy

Jean-Michel ARNAUD
Maire
de Tallard

Françoise AUDINOS
Conseillère
communautaire
de la métropole
de Grenoble

Yves BAQUET
Maire
de Bargemon

Luc BERTHOUD
Vice-président
de la communauté
d'agglomération
de Chambéry
Métropole

Jean-Marie BOGINI
Conseiller
métropolitain
de la métropole
de Nice

Jean-Paul DAVID
Maire
de Guillaumes

Nicolas EVRARD
Maire
de Servoz

Jean-Claude FRAISSARD
Maire de
Montvalezan

Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente
de la communauté
d'agglomération
Provence Alpes
Agglomération

Michel GRAMBERT
2e adjoint au maire
de Selonnet

Alain MATHERON
Président
de la communauté
de communes
du Diois

➤➤➤

COMPOSITION DES COLLÈGES

LE POINT DE VUE… D'UN PRÉFET COORDONNATEUR DE MASSIF

« Des responsabilités diverses »

La politique en faveur du massif des Alpes est placée sous la coordination du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **Pierre Dartout**. Celui-ci a confié à Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Hautes-Alpes, l'animation et la coordination de l'action des préfets des départements et des régions intéressés, la programmation et l'ordonnancement des dépenses consacrées aux crédits délégués dans le cadre de la mission interrégionale, ainsi que la négociation et la conclusion, au nom de l'État, de toutes les conventions avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics.

La préfète coordinatrice de massif par délégation agit comme l'animatrice de la politique de massif sur les enjeux de développement de ce territoire : espaces et urbanisme, produits de montagne, mobilité et transports. Certains secteurs sont, en outre, particulièrement approfondis pour y faire émerger, construire et accompagner des projets : les risques naturels, l'agriculture, l'énergie, la forêt/filière bois avec le label « Bois des Alpes », les services à la population et la diversification touristique à travers les stratégies et les plans d'action des trente-cinq espaces valléens.

Luc REYNARD
Maire
de Bedoin

Patrick RICOU
Vice-président
de la communauté
de communes
du Haut Champsaur

André SALVETTI
Maire
de Bourg-d'Oisans

Hervé SUCHET
Maire
de Boulc

Associations d'élus

ANEM
(Association nationale des élus de la montagne)

L.A. Photo Création

Marie-Noëlle BATTISTEL
Députée de l'Isère
4e circonscription
et présidente
de l'ANEM

Victor BERENGUEL
Maire
de Savines-le-Lac
et membre
du comité directeur

Pascale BOYER *suppléante*
Députée
des Hautes-Alpes
1re circonscription
et membre
du comité directeur

Jean PICCHIONI *suppléant*
Conseiller
communautaire
du Grésivaudan
et trésorier
de l'ANEM

FNCOFOR
(Fédération nationale des communes forestières)

Patricia MORET-RICHAUD
Déléguée
de l'Association
départementale
des communes
forestières
des Hautes-Alpes

Roger VILLIEN
Président de l'Union
régionale
des associations
de communes
forestières Auvergne-
Rhône-Alpes

MASSIF DE CORSE

*Parlementaires**

Jean-Félix ACQUAVIVA
Député
de la Haute-Corse
2e circonscription

Assemblée nationale

Michel CASTELLANI
Député
de la Haute-Corse

Joseph CASTELLI
Sénateur
de la Haute-Corse

Paul-André COLOMBANI
Député
de la Corse-du-Sud

Assemblée nationale

Jean-Jacques FERRARA
Député
de la Corse-du-Sud
1re circonscription

Jean-Jacques PANUNZI
Sénateur
de la Corse-du-Sud

Conseil exécutif

Jean-Christophe ANGELINI
Conseiller exécutif
de la Collectivité
de Corse

Jean BIANCUCCI
Conseiller exécutif
de la Collectivité
de Corse

Vanina BORROMEI
Conseillère exécutif
de la Collectivité
de Corse

Bianca FAZI
Conseillère
exécutive
de la Collectivité
de Corse

Josepha GIACOMETTI
Conseillère
exécutive
de la Collectivité
de Corse

Lauda GUIDICELLI
Conseillère
exécutive
de la Collectivité
de Corse

** Les parlementaires sont désignés par la Collectivité de Corse et non par leur assemblée.*

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Saveriu LUCIANI
Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)

Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Conseillère exécutive de la Collectivité de la Corse

Lionel MORTINI
Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Île-Rousse-Balagne

François SARGENTINI
Conseiller exécutif de la Collectivité de Corse

Gilles SIMEONI
Président de la Collectivité de Corse

Assemblée de Corse

Véronique ARRIGHI
Conseillère territoriale de l'Assemblée de Corse

Mattea CASALTA
Conseillère territoriale de l'Assemblée de Corse

Marcel CESARI
Conseiller territorial de l'Assemblée de Corse

Catherine COGNETTI-TURCHINI
Conseillère territoriale de l'Assemblée de Corse

Pierre-José FILIPPUTTI
Conseiller territorial de l'Assemblée de Corse

Pierre GHIONGA
Conseiller territorial Assemblée de Corse

Jean-Martin MONDOLONI
Conseiller territorial de l'Assemblée de Corse

Jean-Guy TALAMONI
Président de l'Assemblée de Corse

Petr'Antone TOMASI
Conseiller territorial de l'Assemblée de Corse

SGAC**
(Secrétariat général pour les affaires de la Corse)

Benoît BONNEFOI
Secrétaire générale

CESEC
(Conseil économique, social et environnemental de Corse)

Paul SCAGLIA
Président

PETR
(Pôles d'équilibre territorial et rural)

Argiusta-Moriccio
Paul-Joseph CAITUCOLI
Président

Balagne
À désigner

ACEM
(Association corse des élus de montagne)
Corse-du-Sud
À désigner

Communes

Don Marc ALBERTINI
Maire de Ghisoni

Jean-Jacques GIANNI
Maire d'Évisa

Joselyne MATTEI-FAZI
Maire de Renno

Pierre-Marie MANCINI
Maire de Costa

Frédéric MARIANI
Maire d'Olmi-Cappella

Achille MARTINETTI
Maire de Bocognano

Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA
Maire de Levie

EPCI

Martin BAGHIONI
conseiller communautaire de la communauté de communes de Pasquale-Paoli

Amandine BURGUET-MORETTI *suppléante*
conseillère communautaire de la communauté de communes de Pasquale-Paoli

Dominique CERVONI
Vice-président de la communauté de communes du Cap Corse

Angèle CHIAPPINI
Conseillère communautaire de la communauté de communes Ouest-Corse

Jean-Claude FRANCESCHI
Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Oriente

Éveline GALLONI D'ISTRIA *suppléante*
Conseillère communautaire de la communauté de communes Sartenais-Valinco-Taravo

*** Le préfet est nommé au comité en tant que représentant de l'État sur libre décision de la Collectivité de Corse.*

COMPOSITION DES COLLÈGES

Julia LABADIE *suppléante*
Conseillère communautaire de la communauté de communes du Cap Corse

Jean-Yves LEANDRI
Conseiller communautaire de la communauté de communes Sartenais-Valinco-Taravo

Christian LECA
Conseiller communautaire de la communauté de communes de Gravona-Prunelli

Jean-Pierre LECCIA
Conseiller communautaire de la communauté de communes Conca d'Oru Nebbiu

Pierre LORENZI
Conseiller communautaire de la communauté de communes Costa Verde

Pierre MARECELLESI
Conseiller communautaire de la communauté de communes d'Alta Roca

Francois-Marie MARCHETTI
Président de la communauté de communes de Calvi Balagne

Lionel MORTINI
Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne

Jean-Jacques PAOLI *suppléant*
Conseiller communautaire de la communauté de communes de Costa Verde

Joseph PASTINI
Conseiller communautaire de la communauté de communes de Castagniccia Casinca

Pierre POLI *suppléant*
Conseiller communautaire de la communauté de communes de Gravona Prunelli

Xavier POLI
Président de la communauté de communes de Centre Corse

Francis POMPONI *suppléant*
Conseiller communataire de la communauté de commune de Fiumorbu-Castellu

Jean-Marc RODRIGUES *suppléant*
Conseiller communautaire de la communauté de communes de Centre Corse

Bernard VANUCCI *suppléant*
Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Oriente

Sud Corse
À désigner
Pieve de l'Ornano
À désigner
Marana-Golo
À désigner

Association d'élus

*ANEM****
(Association nationale des élus de la montagne)

Anthony ALESSANDRINI
Maire d'Antisanti et membre du comité directeur

Jean-Baptiste GIFFON
Maire de Bastelica et membre du comité directeur

****Les deux représentants de l'ANEM sont comptabilisés dans les représentants de communes.*

MASSIF DU JURA

Parlementaires

Damien ABAD *suppléant*
Député de l'Ain 5e circonscription

Frédéric BARBIER
Député du Doubs 4e circonscription

Danielle BRULEBOIS
Députée du Jura 1re circonscription

Marie-Christine CHAUVIN
Sénatrice du Jura

Sylvie VERMEILLET
Sénatrice du Jura

Régions

Patrick GENRE
Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté

Liliane LUCCHESI
Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Sylvie MARTIN
Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Sylvain MATHIEU
Vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Fabrice PANNEKOUCKE
conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Frédéric PONCET
Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté

Andrée TIRREAU
Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Départements

Philippe ALPY
Vice-président du conseil départemental du Doubs

Muriel BÉNIER
Conseillère départementale de l'Ain

Michel BRULHART
Conseiller départemental de l'Ain

LE POINT DE VUE... D'UN DIRECTEUR DE PARC NATUREL RÉGIONAL

« Un dialogue de très haute qualité »

Benjamin Guislain, directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura, se félicite de la portée et de la cohérence du travail en commun avec le commissaire de massif[1] : « Notre parc régional a été créé au milieu des années 1980. C'est à peu près la période à laquelle est née la loi montagne. Les politiques menées à l'échelle des comités de massif, des commissaires de massif et de notre parc répondent à la même logique et à la même finalité de protection et de développement de nos espaces de montagne. Cette convergence est très forte et nous allons la retrouver de façon naturelle entre les objectifs fixés par le Parc du Haut-Jura et la convention de massif avec des interventions liées au développement : agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc. Nous avons également une spécificité qui nous rapproche très fortement : au-delà des limites administratives, nous œuvrons en commun aussi bien pour le massif que pour le parc qui est à cheval entre deux régions et trois départements. Dans la même logique, nous avançons ensemble sur les mêmes enjeux, notamment climatiques. En réalité, nos moyens pour mobiliser et mettre en action sont évidemment différents mais cela donne tout son sens à notre complémentarité. À travers son rôle et son implication, le massif constitue un relais important de ce que nous allons pouvoir mettre en place au niveau de notre parc régional. C'est lui qui va faire tout un travail d'image, de valorisation et de communication à destination des touristes. Les collectivités du territoire, sous la houlette du parc, seront chargées d'organiser l'offre locale, c'est-à-dire l'hébergement, la mobilité et divers autres services ou activités. En définitive, le commissaire de massif veille à la faisabilité, au financement et à la réalisation du projet. Il s'agit d'un levier très important avec un niveau de dialogue de très haute qualité. »

(1) Le PNR est représenté au comité de massif par son président, Jean-Gabriel Wast.

Béatrix LOIZON
Conseillère départementale du Doubs

Clément PERNOT
Conseiller départemental du Jura

Christine RIOTTE
Conseillère départementale du Jura

Communes et EPCI

Jean-Marie BINETRUY
Président de la communauté de communes du Val de Morteau

Michel BLASER
Conseiller communautaire de la communauté de communes du Jura-Sud

Corinne BROSSARD
Conseillère communautaire de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

Dominique DONZE
Conseillère communautaire de la communauté de communes du Pays de Geix

Philippe EMIN
Président de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville

Sandrine GAUTHIER-PACOUD
Maire de Mesnois

Jocelyne JOLIOT
Présidente de la communauté de communes du Pays de Montbenoît

Photos Descours

Liliane MAISSIAT
Vice-présidente de la communauté de communes du Haut-Bugey

COMPOSITION DES COLLÈGES

Bernard MAMET
Président de la communauté de communes de la station des Rousses

Michel PERRAUD
Vice-président de la communauté de communes du Haut-Bugey

Jean-Marie SAILLARD
Maire des Villedieu

Françoise VESPA
1re vice-présidente de la communauté de communes de la Grandvallière

Associations d'élus

ANEM
(Association nationale des élus de la montagne)

Étienne BLANC
Maire de Divonne et membre du comité directeur

Michel BOURGEOIS *suppléant*
Maire d'Entre-deux-Monts et membre du comité directeur

Annie GENEVARD
Députée du Doubs 5e circonscription et représentante de l'ANEM

Olga GIVERNET *suppléante*
Députée de l'Ain 3e circonscription et représentante de l'ANEM

FNCOFOR
(Fédération nationale des communes forestières)

Daniel PERRIN
Maire de Mouthe et président délégué de l'Association des communes forestières du Doubs

AMF
(Association des maires de France)

À désigner

MASSIF CENTRAL

Parlementaires

Jean-Marc BOYER *suppléant*
Sénateur du Puy-de-Dôme

Bernard DELCROS *suppléant*
Sénateur du Cantal

Laurent DUPLOMB *suppléant*
Sénateur de la Haute-Loire

Christophe JERRETIE
Député de Corrèze 1re circonscription

Marie-Ange MAGNE
Députée de la Haute-Vienne 3e circonscription

Angèle PRÉVILLE
Sénatrice du Lot

Arnaud VIALA *suppléant*
Député de l'Aveyron 3e circonscription

Laurence VICHNIEVSKI *suppléante*
Députée du Puy-de-Dôme 3e circonscription

Régions

Raphaël DAUBET
Conseiller régional d'Occitanie

Carole DELGA
Présidente d'Occitanie

Daniel DUGLÉRY
Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Emmanuel FERRAND
Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Brice HORTEFEUX
Vice-président d'Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie DELCOUDERC JUILLARD
Vice-présidente de Nouvelle-Aquitaine

Aurélie MAILLOLS
Conseillère régionale d'Occitanie

Sylvain MATHIEU
Vice-président de Bourgogne-Franche-Comté

Guilhem SERIEYS
Conseiller régional d'Occitanie

Marie-Thérèse SIKORA
Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Alain Guiber

Gérard VANDENBROUCKE
Vice-président de Nouvelle-Aquitaine

Départements

Vincent ALAZARD
Conseiller départemental de l'Aveyron

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Catherine AMIOT
Conseillère départementale de Saône-et-Loire

Christophe ARFEUILLÈRE
Vice-président du conseil départemental de Corrèze

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT
Conseillère départementale de la Haute-Vienne

Jean-Yves BONNEFOY
Vice-président du conseil départemental de la Loire

Philippe DELABRE
Conseiller départemental de la Loire

Martin DELORD
Conseiller départemental de la Loire

Didier FOURNEL
Conseiller départemental du Rhône

Patrice JOLY
Conseiller départemental de la Nièvre

LE POINT DE VUE…
D'UNE COMMISSAIRE DE MASSIF

« Nous essayons d'apporter un peu de valeur sur les territoires »

Frédérique Gomez, commissaire de massif du Massif central, détaille son travail au quotidien : « Nos quatre missions sont décrites dans un décret qui date de 2004 : le commissaire de massif conseille le préfet coordonnateur, prépare la conférence interrégionale de programmation et d'action, rédige le rapport annuel et assiste les collectivités. Les commissariats regroupent de petites équipes : en tout, neuf personnes dans le Massif central. Elles coordonnent et animent les politiques publiques. Ce sont des politiques partenariales qui sont consignées dans la convention de massif. Nous portons et accompagnons de façon collective les projets une fois que ces dossiers sont instruits par les régions, par l'État et par le fonds européen de développement régional (FEDER). Notre originalité est que notre procédure est très intégrée. Nous sommes vraiment dans le partenariat… Tout cela pour arriver à des comités de programmation État-Région-Europe. Nous essayons d'apporter un peu de valeur sur les territoires. »

Isabelle LANTUEJOUL
Vice-présidente du conseil départemental du Cantal

Sophie PANTEL
Présidente du conseil départemental de la Lozère

Serge PICHOT
Vice-président du conseil départemental du Puy-de-Dôme

Simon PLÉNET
Vice-président du conseil départemental de l'Ardèche

Véronique POUZADEUX
Conseillère départementale de l'Allier

Christophe PROENÇA
Conseiller départemental du Lot

Valérie SIMONET
Présidente du conseil départemental de la Creuse

Daniel VIALELLE
Vice-président de conseil départemental du Tarn

Communes et EPCI

Tony BERNARD
Président de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Alain BERTHÉAS
Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Loire-Forez

Olivier BIANCHI
Président de Clermont Auvergne métropole

Pierre CHEVALIER
Président de la communauté de communes Haute Corrèze Communauté

Henri COUDERC *suppléant*
Président de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes

COMPOSITION DES COLLÈGES

Alain FAUCONNIER
Président de la communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons

Pierre JARLIER
Conseiller communautaire de la communauté de communes Pays de St Flour Margeride

Étienne LEJEUNE
Conseiller communautaire de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Michel MERCIER
Président de la communauté d'agglomération Ouest Rhodanien

Jean-Claude NOUALLET
Conseiller communautaire de la communauté de communes Grand Autunois Morvan

Michel SIMON
Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Grand Cahors

Associations d'élus

ANEM
(Association nationale des élus de la montagne)

Jacques GENEST *suppléant*
Sénateur de l'Ardèche et membre du comité directeur

Jean PRORIOL
Maire de Beauzac et membre du comité directeur

Bernard VEISSIÈRE *suppléant*
Président de la communauté de communes d'Artens et membre du comité directeur

Arnaud VIALA
Député de l'Aveyron 3e circonscription et membre du comité directeur

FNCOFOR
(Fédération nationale des communes forestières)

Alain FEOUGIER
Président de la FNCOFOR

Association Montagne du Massif central

Jean-Luc BOUSSUGES
Représentant de l'Association montagne du Massif central

Villes thermales

Frédéric BONNICHON
Maire de chatel Guyon et représentant des Villes thermales

ANETT
(Association nationale des élus des territoires touristiques)

Lionel GAY
Représentant de l'ANETT

PYRÉNÉES

Parlementaires

Vincent BRU *suppléant*
Député des Pyrénées-Orientales 6e circonscription

François CALVET
Sénateur des Pyrénées-Orientales

Alain DURAN
Sénateur de l'Ariège

Laurence GAYTE
Députée des Pyrénées-Orientales 3e circonscription

Françoise LABORDE *suppléante*
Sénatrice de la Haute-Garonne

Jean-Bernard SEMPASTOUS
Député des Hautes-Pyrénées 1re circonscription

Bénédicte TAURINE *suppléante*
Députée de l'Ariège 1er circonscription

Régions

François ARCANGELI
Conseiller régional d'Occitanie

Jean-François BLANCO
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

Judith CARMONA
Conseillère régionale d'Occitanie

Aurélie MAILLOLS
Conseillère régionale d'Occitanie

John PALACIN
Conseiller régional d'Occitanie

Pascale PÉRALDI
Conseillère régionale d'Occitanie

Sébastien PLA
Conseiller régional d'Occitanie

Denise SAINT-PÉ *suppléante*
Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine

La Montagne/G. Gueret

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Andde SAINTE-MARIE
Conseiller régional
de Nouvelle-Aquitaine

Bernard UTHURRY
Conseiller régional
de Nouvelle-Aquitaine

Départements

Roselyne ARTIGUES
Conseillère
départementale
de la Haute-Garonne

Hervé BARO
Conseiller
départemental
de l'Aude

Maryse BEYRIÉ
Conseillère
départementale
des Hautes-Pyrénées

Rose-Marie JALABERT-TAILHAN
Conseillère
départementale
de l'Aude

Jean-Pierre MIRANDE
Conseiller
départemental des
Pyrénées-Atlantiques

Alain NAUDY
Vice-président
du conseil
départemental
de l'Ariège

Henri NAYROU
Président du
conseil départemental
de l'Ariège

LE POINT DE VUE... D'UN SOCIOPROFESSIONNEL

« Un gros travail et une collaboration totale pour l'économie montagnarde »

Jean-Louis Cazaubon, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées : « J'ai été vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Je m'occupais du dossier montagne. À l'époque, nous avions imaginé un plan de soutien à l'économie montagnarde. La collaboration avec le massif était totale et il y a eu un gros travail de fait. Ces deux dernières années, tout cela a été un peu perturbé par la restructuration territoriale. Il faudra un peu de temps avant que les commissariats de massif retrouvent le fonctionnement qui était le leur mais c'est le lieu où doivent collaborer les départements, la région et l'État. Nous avons besoin d'un redémarrage pour fédérer toutes les actions car c'est à ce niveau que peuvent s'élaborer les politiques de massif. Le commissaire de massif en est le marqueur. »

Alexandre REYNAL
Conseiller
départemental des
Pyrénées-Orientales

Patrice RIVAL
Conseiller
départemental
de la Haute-Garonne

Chantal ROBIN-RODRIGO
1er vice-présidente
des Hautes-Pyrénées

Martine ROLLAND
Conseillère
départementale
des Pyrénées-Orientales

Annick TROUNDAY-IDIART
Conseillère
départementale
des Pyrénées-
Atlantiques

Communes et EPCI

Pierre BATAILLE
Maire de Fontrabiouse
et représentant
de l'AMF pour
les Pyrénées-Orientales

Jacques BRUNE
Maire
de Beaudéan

Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
Maire de Sarrance

Louis FERRÉ
Maire
de Bagnères-de-Luchon

Michel GARCIA
Maire
de Matemale

Laurent GRANDSIMON
Vice-président
de la CC. Pyrénées
Vallée des Gaves

André ROUCH
Conseiller
départemental
et président du Parc
naturel régional (PNR)
des Pyrénées
ariégeoises

Francis SAVY
Maire
de Mazuby

Christine TÉQUI
Maire
de Seix

Associations d'élus

ANEM
(Association nationale des élus de la montagne)

Paul BLANC *suppléant*
Maire de Sournia
et membre
du comité directeur

Hélène Dagues

COMPOSITION DES COLLÈGES

Robert CASADEBAIG *suppléant*
Maire de Laruns
et membre
du comité directeur

Jeanine DUBIÉ
Députée des Hautes-Pyrénées
2e circonscription
et membre
du comité directeur

Jean-Paul DUPRÉ
Maire de Limoux
et membre
du comité directeur

FNCOFOR
(Fédération nationale des communes forestières)

Michel CASTAN
Conseiller municipal
de Tardets-Sorholus
et président
des communes
forestières des
Pyrénées-Atlantiques

ANMSM-ANMCT
(Association nationale des maires de stations de montagne Association nationale des maires de communes thermales)

Jean-Henri MIR
Maire de Saint-lary-Soulans,
trésorier de l'ANMSM
et membre de l'ANMCT

VOSGES

Parlementaires

Bérangère ABBA
Députée
de la Haute-Marne
1re circonscription

Barbara BESSOT BALLOT
Députée
de la Haute-Saône
1re circonscription

Laurent FURST *suppléant*
Député du Bas-Rhin
6e circonscription

Daniel GREMILLET
Sénateur
des Vosges

Olivier JACQUIN *suppléant*
Sénateur de la
Meurthe-et-Moselle

Jean-Marie MIZZON *suppléant*
Sénateur
de la Moselle

Christophe NAEGELEN *suppléant*
Député des Vosges
3e circonscription

Michel RAISON
Sénateur
de la Haute-Saône

Régions (8)

Jean-Luc BOHL
Vice-président
de Grand Est

Marie-Hélène DE LACOSTE LAREYMONDIE
Conseillère régionale
de Grand Est

Elisabeth DELGENINI
Conseillère régionale
de Grand Est

Karine FRANCOIS
Conseillère régionale
de Bourgogne-Franche-Comté

Sylvain MATHIEU
Vice-président
de Bourgogne-Franche-Comté

Jean-Paul OMEYER
Vice-président
de Grand Est

Anne-Pernelle RICHARDOT
Conseillère régionale
de Grand Est

David VALENCE
Vice-président
de Grand Est

Départements

G. Berger

Valérie BEAUSERT-LEIK
1re vice-présidente
du conseil
départemental
de Meurthe-et-Moselle

Annick LUTHENBACHER
Conseillère
départementale
du Haut-Rhin

Guy MICLO
Vice-président
du Territoire-de-Belfort

Frédérique MOZZICONACCI
Conseillère
départementale
du Bas-Rhin

Dominique PEDDUZZI
Conseiller
départemental
des Vosges

Patrick REICHHELD
Vice-président du
conseil départemental
de la Moselle

Laurent SÉGUIN
Conseiller
départemental
de la Haute-Saône

Communes et EPCI

E.R.

Philippe ARNOULD
Président
de la communauté
de communes de
Vezouze-en-Piémont

René DEMANGE
Vice-président
de la communauté
de communes
des Mille Étangs

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF

Jean-Claude DOUSTEYSSIER
Conseiller communautaire de la communauté de communes des Hautes-Vosges

Bernard FLORENCE
Conseiller communautaire de la communauté de communes Vallée de Munster

Pierre GRANDADAM
Président de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Hervé GRISEY
Conseiller communautaire de la communauté de communes des Vosges du Sud

Elisabeth KLIPFEL *suppléante*
Vice-présidente de la communauté de communes des Hautes-Vosges

Patrick LALEVÉE
Vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Dié-des-Vosges

Sandrine LOMBARD
Vice-présidente de la communauté de communes du Pays de Hanau

Christine MORITZ *suppléante*
Maire de Muhlbach-sur-Bruche

Jean-Marie MÜLLER
Président de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg

Francis VOGT
Président de la communauté de communes du Pays de Bitche

Associations d'élus

ANEM
(Association nationale des élus de la montagne)

Émilie HELDERLÉ
Conseillère départementale du Haut-Rhin et représentante de l'ANEM

Patricia SCHILLINGER *suppléante*
Sénatrice du Haut-Rhin et membre du comité directeur

Stessy SPEISSMANN *suppléant*
Maire de Gérardmer et membre du comité directeur

Jean VOGEL
Maire de Sâales et membre du comité directeur

FNCOFOR
(Fédération nationale des communes forestières)

Jean-Louis BATT
Maire de Lutzelhouse et représentant des communes forestières du Bas-Rhin

CG 67

Est Republicain

Marie-Louise HARALAMBON
Maire de Favières et représentante FNCOFOR

AMV
(Association du massif vosgien)

Alice MOREL
Maire de Bellefosse et présidente de l'Association du massif vosgien

OUTRE-MER

L'article 5 de la loi montagne reconnaît l'existence de trois massifs ultramarins : la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. Ceux-ci sont toutefois soumis à un régime distinct de celui des massifs métropolitains.

Le traitement particulier en termes institutionnels des massifs ultramarins peut trouver sa justification dans leur insularité, l'absence de dimension interrégionale et, le cas échéant, d'enjeux insuffisamment marqués en matière d'aménagement du territoire.
En matière de délimitation, par exemple, les massifs de métropole sont délimités par décrets – ceux-ci pouvant être modifiés après avis (voire sur proposition) du comité de massif et de la commission permanente du Conseil national de la montagne – tandis que dans les trois départements d'Outre-mer, le massif est délimité directement par la loi en le cantonnant exclusivement à l'ensemble des communes classées montagne. En outre, en vertu de l'article 98 de la même loi montagne, les massifs ultramarins ne sont pas couverts par l'article 7 qui institue les comités de massif. Ils ne sont donc pas tenus de disposer d'un comité de massif.
Ceci explique que dans la composition du Conseil national de la montagne, les trois départements ultramarins disposent d'un représentant désigné par leur conseil régional (la Guadeloupe et la Réunion) ou par leur collectivité territoriale (la Martinique). Cependant, la Guadeloupe et la Martinique, faute de disposer de l'équivalent d'un comité de massif, ne disposent pas en supplément d'un représentant à ce titre, alors que c'est le cas pour la Réunion.
Celle-ci s'est dotée dès l'origine d'une structure apparentée aux comités de massif : le comité d'orientation stratégique pour le développement et l'aménagement des Hauts (COSDAH). Constitué de vingt membres désignés pour leur représentativité sans compartimentation entre collèges, l'équivalent de la commission permanente est un comité de pilotage qui rassemble le préfet de région, les présidents du conseil départemental, du conseil régional et du Parc national de la Réunion.
C'est pourquoi le bottin de la montagne édité par l'ANEM fera apparaître, concernant les élus des massifs ultramarins, uniquement ceux de la COSDAH ainsi que les représentants des régions ultramarines au Conseil national de la montagne.

La composition du nouveau CNM

La composition du nouveau CNM a été publiée dans un arrêté du 21 septembre signé du ministre de la Cohésion des territoires (*JORF* du 27.09.2018), Jacques Mézard. On trouvera ci-dessous l'extraction de la liste des élus qui en font partie, c'est-à-dire ceux figurant dans le collège des élus ainsi que les élus apparaissant dans le collège réservé aux représentants des comités de massif.

COLLÈGE DES ÉLUS

Assemblée nationale

Philippe Huppé (Hérault)
Jean-Bernard Sempastous (Hautes-Pyrénées)
Pascale Boyer (Hautes-Alpes)
Véronique Riotton (Haute-Savoie)
Joël Giraud (Hautes-Alpes)

Sénat

Cyril Pellevat (Cantal)
Jean-Yves Roux (Alpes-de-Haute-Provence)
Jean-Pierre Vial (Savoie)
Patricia Morhet-Richaud (Hautes-Alpes)
Cécile Cukierman (Ariège)

Conseils régionaux

Jackie Helfgott (Grand Est)
Sylvain Mathieu (Bourgogne-Franche-Comté)
Éric Fournier (Auvergne-Rhône-Alpes)
Chantal Eymeoud (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
Aurélie Maillols (Occitanie)
Andde Sainte-Marie (Nouvelle-Aquitaine)
Jean-Jacques Lucchini (Collectivité territoriale de Corse)
Sylvie Moutoucomorapoule (Réunion)
(Représentants de Martinique et Guadeloupe en attente de désignation)

Conseils départementaux

Hervé Gaymard (Savoie)
Chantal Carlioz (Isère)
Henri Nayrou (Ariège)
Jean-Yves Gouttebel (Puy-de-Dôme)
Emmanuelle Fontaine-Domeizel (Alpes-de-Haute-Provence)
Monique Martin (Haut-Rhin)
Jean-Pierre Mirande (Pyrénées-Atlantiques)

Associations d'élus

Marie-Noëlle Battistel (présidente de l'ANEM)
Annie Genevard (secrétaire générale de l'ANEM)
Henri Coudert (AMF)
Pierre Jarlier (ADCF)
Charles-Ange Ginésy (ANMSM)
Michel Castan (FNCOFOR)
Jean-Marc Peillex (ANETT)

ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF (1)

Anne-Marie Forgeoux (Alpes)
Félix Acquaviva (Corse)
Philippe Alpy (Jura)
Sylvie Vermeillet (jura)
Sylvie Pantel (Massif central)
John Palacin (Pyrénées)
Dominique Peduzzi (Vosges)
Clarita Turpin (Hauts de la Réunion)

(1) Sur les deux représentants par comité de massif, au moins un doit être un élu. Certains comités de massif ont fait le choix d'en désigner deux.

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, présidera, sur délégation du Premier ministre, la réunion du Conseil national de la montagne du 12 octobre et sera également présent à Morteau pour le 34e Congrès de l'ANEM.

Instruction sur l'urbanisme de montagne

Parmi les textes soumis pour avis au CNM du Puy-de-Dôme figure le projet d'instruction relatif au droit de l'urbanisme en montagne dont *PLM* s'est déjà fait l'écho (voir notamment *PLM* n° 296 du mois de septembre 2018). Tout en se félicitant de la concertation qui a eu lieu lors de la rédaction de ce texte, les élus de la montagne considèrent qu'il subsiste certaines réserves et que plusieurs fiches restent perfectibles, notamment celles sur l'obligation de construction ou sur la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN). L'ANEM a d'ailleurs saisi par courrier Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, avant la réunion du CNM afin de lui signaler certains points relatifs à la question des hameaux. Il a été rappelé que la volonté clairement manifestée par le législateur, à compter de la loi de solidarité et de renouvellement urbain, était de renforcer la sécurité juridique des documents locaux d'urbanisme et d'encourager les collectivités de montagne à s'en doter. En leur donnant sous conditions la possibilité d'identifier librement les ensembles de construction qu'elles considèrent comme hameaux, ils doivent permettre d'y exercer une pratique des autorisations de construire au cas par cas, sans cartographie d'urbanisme stricto sensu…

LE NOUVEAU CNM TIENDRA SA PREMIÈRE RÉUNION DANS LA CHAÎNE DES PUYS

La réunion d'installation du Conseil national de la montagne (CNM) – récemment nommé selon les nouvelles règles de composition et d'organisation introduites par l'Acte II de la loi montagne – doit se tenir le 12 octobre au centre des congrès du volcan de Lemptégy près de Vulcania, situé dans la commune de Saint-Ours, et s'achever au sommet du Puy-de-Dôme, aux confins des territoires des communes de Seyssat et d'Orcines.
Au programme de cette première réunion figurent l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du CNM, l'élection des 23 membres de sa commission permanente et celle de son président, ainsi que la formulation d'avis relatifs aux décrets et textes d'application de l'Acte II, mais aussi d'un projet d'instruction relatif au droit de l'urbanisme en montagne (voir ci-contre) et, enfin, une information sur la présidence prochaine par la France de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

ÉLUS, VOUS AVEZ DROIT À LA FORMATION UTILISEZ-LE !

FORMATION DES ELUS DE LA MONTAGNE

*D*ans la profusion des offres de formation, **l'ANEM se démarque par son expertise des territoires de montagne et de leurs besoins spécifiques**. Bénéficiaire de plus de 30 années de militantisme au service de la montagne, son catalogue de formation a été pensé pour répondre à leurs problématiques.

La place des communes de montagne dans les grandes intercommunalités, le développement de l'attractivité des stations grâce à une stratégie marketing et un plan d'action, la mobilité et les transports en montagne en passant par les territoires transfrontaliers… autant de thématiques pour lesquelles **l'ANEM accompagne les élus dans l'exercice de leurs responsabilités *via* des formations adaptées à leurs besoins au quotidien.**

L'Association veut répondre au mieux aux attentes de ses élus avec la possibilité de poser des questions à l'avance afin que ses experts formateurs adaptent le contenu de la formation ainsi que la possibilité d'organiser des formations sur-mesure en région.

Chaque élu(e) acquiert 20 heures au titre du droit individuel à la formation (DIF) chaque année. Le DIF s'ajoute aux autres possibilités de formation des élus directement financées par la collectivité.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) assure la gestion administrative, technique et financière d'un fonds de financement et de gestion du droit individuel à la formation des élus locaux. **Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : www.dif-elus.fr**

Trop peu d'élus ont recours à la formation pour de multiples raisons. C'est pourquoi nous souhaitons que ceux de la montagne, dont la spécificité des territoires requiert une approche particulière, s'emparent de ce dispositif au service de leur action.

Retrouvez le catalogue des formations ainsi que les bulletins d'inscription sur le site de l'ANEM : www.anem.fr/formations/

Catherine ETCHEBARNE : 01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org
et
Véronique MAUCLAIRE : 07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org
se tiennent à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

ANEM
www.anem.org

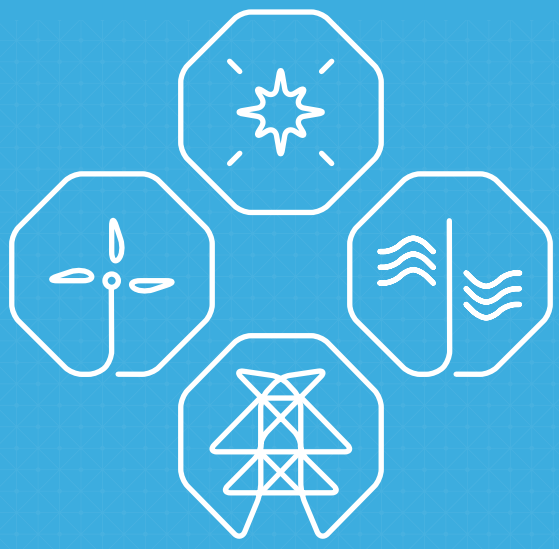

Faire qu'à chaque instant, **le courant passe.**

Source de défis et d'innovation permanente, la transition énergétique amène RTE à développer chaque jour de nouvelles solutions pour transporter tous les électrons, sans discrimination.
24h/24, les femmes et les hommes de RTE rendent le réseau de transport d'électricité toujours plus performant et plus agile, en conjuguant électricité et technologies numériques.
Pour que quoi qu'il advienne, le courant passe.

Rte

Le réseau
de transport
d'électricité

www.rte-france.com